Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL

Plate-forme – 2 septembre 2020

Procès-verbal

Présent(e)s :

Mesdames LAURENT, MEYFROIDT, MINET, PESSER, PIAZZA, PIRSON, SURIN, THOMAS, TUSSET.

Messieurs DE BEURME, DELMAL, FLAGOTHIER, JONETTE, JOSSENS, LECOMTE, MALOTAUX, RIBERAUD, SEPULCHRE, STAS.

Excusé(e)s :

Mesdames CHARIERE, FILLEUL, SWENNEN.

Messieurs LIVOLSI, THIRIFAYS, WANET.

CRISE SANITAIRE – MODALITÉ DE RÉUNION

Au vu du contexte exceptionnel de crise sanitaire toujours en cours à la date de cette plateforme, celle-ci se tient sous format virtuel (plateforme Zoom).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 FÉVRIER 2020

Le PV de la réunion de plateforme du 11 février 2020 est approuvé.

ORGANISATION DES FORMATIONS DU SECOND SEMESTRE 2020

L'organisation du cycle de formation des ADL au premier semestre a, a fortiori, été fortement perturbé par la crise sanitaire et l'obligation de respecter les mesures de distanciation physique. Le service formation de l'UVCW a dû, dans ce cadre, réorienter sa politique de formation afin de la mettre en conformité avec ces règles sanitaires, notamment via l'organisation de webinaires.

Le contexte actuel contraint l'UVCW à organiser des séances de formation en présentiel limitées à maximum 20/25 participants, dans des salles ayant une capacité du double (min. 50 personnes) afin de garantir la distanciation physique entre les participants. Fabienne Surin (UVCW) appelle donc les ADL à l'informer de salles disponibles dans leur commune pour la tenue d'ateliers de formation décentralisés. Pour les séances plénières, celles-ci devront obligatoirement être organisées en virtuel (Webinaires).

En ce qui concerne le contenu des formations, plusieurs thématiques avaient été choisies pour les formations 2020 lors de la plateforme ADL du 11 février dernier :

La première d'entre-elles était l'organisation d'un atelier de formation dédié au **développement d'un plan de communication**. L'objectif de cet atelier décentralisé aurait été d'étudier les différentes pistes possibles qui permettent de faire connaître les ADL auprès du grand public, de leur donner une visibilité accrue, de déterminer leurs publics-cibles, leurs partenaires, etc. Cet atelier n'aurait donc pas été consacré à la maîtrise d'outils pratiques, mais davantage à la réflexion autour d'une stratégie de communication globale du dispositif ADL. De l'avis des agents de la plateforme, l'évaluation en cours du dispositif ADL rend cependant prématuré le développement d'une stratégie de communication globale. L'idéal serait de mener ce travail en 2021, une fois que l'évaluation aura abouti et que les missions des ADL auront été réorientées en conséquence.

La seconde proposition était d'organiser une **journée d'étude sur l'économie circulaire**. Celle-ci pourrait inclure des tables rondes de réflexion entre les agents, l'intervention des GAL, des illustrations concrètes (« success stories ») d'implantation de projets d'économie circulaire. L'idée serait de donner aux agents ADL des idées et des outils concrets leur permettant de susciter ou de renforcer ce type de démarche au sein de leur(s) commune(s) : « Quelle méthodologie emprunter pour amorcer ce genre d'initiative d'économie circulaire (récupération et revalorisation des déchets) sur mon territoire ? »

Enfin, une troisième piste était l'organisation d'un atelier sur l'**intelligence collective** dont l'objectif serait de mener une réflexion sur ce qu'il est possible de mettre en place au sein de chaque ADL pour susciter l'éclosion d'idées nouvelles et sortir des sentiers battus (« thinking out of the box »). Cet atelier s'attacherait au fond de la réflexion, et non pas à la forme (style atelier « bricolage/post-it »). A l'instar du motif invoqué contre l'organisation d'un atelier sur le développement d'un plan de communication du dispositif ADL, les membres de la plateforme préfèrent postposer ce type d'atelier qui semble prématuré face à l'évaluation en cours du dispositif.

Au terme des débats et des différentes suggestions des membres de la plateforme, l'UVCW suggère le format suivant pour l'organisation des formations du second semestre :

1) **Journée d'étude (Webinaire) sur l'économie circulaire :** Ce webinaire permettrait de faire intervenir la Sowalfin pour un cadrage théorique sur l'économie circulaire, les GAL pour des illustrations concrètes (témoignages), et le SPW (ou un représentant du GW) pour une présentation de la nouvelle stratégie wallonne d'économie circulaire et la manière dont les ADL peuvent pratiquement intégrer cette dernière. Il serait également prévu un moment d'échange sur ce que les ADL mettent déjà ou peuvent mettre en pratique sur leur territoire.

2) **Journée d'étude (Webinaire) sur les projets de relance de l'économie locale :** De ce qu'il ressort des discussions de la plateforme, il est moins intéressant de faire le bilan des premiers mois de la crise sanitaire que de projeter les actions et les stratégies de développement local des prochains mois et prochaines années. Ce webinaire serait donc l'occasion d'aborder les best practices et les meilleures initiatives à prendre dans le cadre de la crise économique qui s'annonce. L'organisation pourrait se faire en deux temps, avec tout d'abord l'intervention d'un économiste qui présenterait l'état des dégâts causés par la crise économique sur l'économie locale, les secteurs les plus affectés, et les enjeux futurs pour y remédier ; et en second lieu le témoignage de 5 ou 6 ADL (appel à témoignages) qui viendraient présenter ce qu'elles ont prévu de mettre en place. Un temps serait également consacré aux échanges et questions/réponses.

3) **Un atelier décentralisé en présentiel sur les outils pratiques de communication (développement de supports audiovisuels**), cette thématique ayant été plébiscitée lors du sondage réalisé auprès de l'ensemble des ADL pour les formations 2020.

ÉVALUATION DU DISPOSITIF ADL PAR LE GOUVERNEMENT WALLON – ÉTAT DES LIEUX

Le point est fait sur le calendrier d'évaluation du dispositif ADL demandé par le Gouvernement wallon et réalisé par l'IWEPS. Un rapport provisoire devrait être délivré par l'IWEPS dans la seconde moitié de septembre, avec une présentation spécifique dédiée aux ADL. Le rapport d'évaluation définitif devrait ensuite être finalisé dans le courant du mois d'octobre. Le calendrier de cette fin d'année est malheureusement très serré et la communication autour de l'évaluation du dispositif a été repoussée en raison du contexte sanitaire. L'objectif reste toutefois de faire atterrir la démarche menée par l'IWEPS le plus rapidement possible, idéalement avant la fin de cette année.

De nombreux agents font part de leurs inquiétudes face à ce processus d'évaluation, et notamment aux nombreuses incertitudes que cette évaluation suscite sur l'avenir du dispositif, sur le renouvellement des agréments et sur l'éventuelle réorientation des missions actuellement poursuivies par les ADL.

Marie Pirson (cabinet Morreale) et Patrick Jossens (cabinet Dermagne) donnent davantage de précisions sur l'objectif poursuivi par cette évaluation, dans l'objectif d'apaiser les craintes sur les intentions du Gouvernement wallon vis-à-vis du dispositif. La volonté du Gouvernement est bel et bien d'optimiser le dispositif ADL et non pas de remettre en question son existence.

Le fait est que, depuis la mise en place du dispositif ADL, l'écosystème économique, social et institutionnel a énormément évolué au niveau local ainsi qu'au niveau régional. Cette évolution nécessite une adaptation du dispositif afin de renforcer son efficacité et de faire en sorte qu'il soit plus en phase avec le contexte actuel. C'est donc dans ce cadre que le processus d'évaluation est mené par l'IWEPS, l'objectif du Gouvernement wallon étant de pouvoir identifier les éléments prioritaires dans le cadre des dossiers d'agrément, et de proposer ensuite une réorientation éventuelle de certains plans stratégiques, que ce soit en termes d'actions à mener ou de partenariats à renouveler.

Les représentants des cabinets ministériels insistent toutefois sur la volonté du Gouvernement wallon de poursuivre le financement du dispositif et d'octroyer aux ADL les ressources nécessaires à l'atteinte de leurs missions. Cette volonté n'est en aucun cas remise en question.

Des interrogations sont soulevées par plusieurs agents concernant une éventuelle modification ou révision du décret. Si rien n'est certain actuellement, une révision décrétale reste une éventualité, mais celle-ci peut être l'occasion d'asseoir le dispositif sur une base légale plus solide, plus en phase avec le contexte actuel, et également plus précise en ce qui concerne le rôle et les missions dévolues aux ADL.

Au niveau des dossiers d'agrément, ceux-ci seront analysés au cas par cas, et des propositions de réorientation de certaines actions ou partenariats seront suggérées au besoin. L'évaluation menée par l'IWEPS a justement pour objectif de définir les critères qui devront être pris en compte dans le cadre de l'agrément, la logique d'intervention des ADL et les pistes prospectives à développer au regard des autres dispositifs qui existent en matière de soutien et de développement de l'économie locale. L'évaluation n'est donc pas une fin en

soi, elle a pour objectif de donner une feuille de route du dispositif pour les prochaines années. Il sera évidemment laissé suffisamment de temps aux ADL pour revoir leurs dossiers d'agrément en fonction des recommandations émises par l'IWEPS.

Quoi qu'il en soit, en conclusion, les représentants des cabinets ministériels insistent sur la nécessité de ne pas appréhender l'évaluation en cours comme une démarche négative, mais au contraire comme une opportunité de réévaluer les moyens actuellement octroyés aux ADL. L'importance et l'utilité du dispositif ont d'ailleurs été démontrées durant la crise sanitaire que nous venons de vivre, et seront d'autant plus mises ne lumière avec la crise économique qui s'annonce.

TOUR DE TABLE DES INITIATIVES PRISES PAR LES ADL AFIN D'AIDER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Un tour de table est réalisé afin de faire le point sur les différentes initiatives entreprises par les ADL dans le contexte de la crise sanitaire. Cette dernière a mis l'économie locale à rude épreuve, suscitant une certaine détresse parmi les acteurs économiques locaux, et nécessitant par conséquent l'implication et l'appui renforcés des ADL dans les communes qui en bénéficiaient.

De l'avis de nombreux agents, outre la gravité de la crise, celle-ci a constitué une opportunité sans précédent d'améliorer la visibilité des ADL et de mettre en avant le rôle et les missions qu'elles remplissent au quotidien pour le maintien et le développement du tissu économique local.

Ainsi, la population a pu davantage comprendre le rôle joué par les ADL, notamment par le développement de nouveaux outils et canaux de « communication de crise ». Le contexte a également contraint les ADL à davantage faire preuve de proactivité vis-à-vis des acteurs économiques locaux, que ce soit en termes d'actions de communication, de promotion, ou de soutien logistique pour passer au mieux au travers de la crise sanitaire. Ainsi, le rôle de l'ADL en tant qu'interface entre l'autorité communale d'une part et les acteurs économiques d'autre part a été mis en avant et consolidé lors de ces derniers mois.

Parmi les actions entreprises, citons notamment : le diagnostic des moyens à disposition de l'ADL, l'utilisation ou le développement de mailing list pour une communication rapide et régulière auprès des acteurs locaux, la prise de contact avec ces derniers pour leur demander de quelle assistance ils ont besoin, la mise en place de réunions de coordination avec ces derniers, la mise en place ou le renforcement de système de chèques-commerce ou de chèques-découvertes, des campagnes de promotion des commerces, la mise en place de marchés des producteurs locaux, l'équipement logistique des commerces pour respecter les mesures sanitaires (notamment via des commandes groupées), la mise en place de plans de relance, etc.

Un article rédigé par l'UVCW référence un certain nombre d'initiatives prises notamment par les ADL pour soutenir les commerces de proximité.

DIVERS

- **RWDR**

Nicolas De Beurme signale la tenue d'une conférence virtuelle organisée par le RWDR en date du 19 juin dernier. Cette réunion avait pour objectif de faire l'état des lieux des mesures adoptées dans le cadre du plan wallon de développement rural, mais aussi de discuter du contexte actuel de crise sanitaire et économique, et en particulier des initiatives adoptées

pour soutenir le secteur rural. Nombreuses de ces initiatives se rapprochent de celles adoptées par les ADL, en particulier le soutien à la consommation locale et la promotion des producteurs locaux. Un rapport centralisant les conclusions à tirer de cette période sera réalisé par le RWDR.

- **Agenda**

La prochaine plateforme ADL se tiendra le **jeudi 11 février 2021**, de 9h30 à 12h30. Celle-ci se tiendra dans les locaux de l'UVCW ou en réunion virtuelle, à déterminer selon l'évolution du contexte sanitaire d'ici-là.